

Soings-en-Sologne



INFOS N° 2/2021

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 avril 2021



Mairie : 1 rue de Selles - 41230 SOINGS-EN-SOLOGNE
Horaires d'ouverture : de 9 h à 13 h du lundi au vendredi

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 :

Le conseil municipal a adopté les comptes administratifs 2020 à l'unanimité des membres présents.

BUDGET GÉNÉRAL

<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses : 2 519 729,00 €	Dépenses : 1 403 991,37 €	Dépenses : 2 509 312,29 €	Dépenses : 2 509 312,29 €
Recettes : 2 519 729,00 €	Recettes : 2 584 520,99 €	Recettes : 154 867,25 €	Recettes : 2 022 856,08 €
Excédent à reporter au BP 2021 : 1 180 529,62 €		Excédent à reporter au BP 2021 : 1 867 988,83 €	

BUDGET RASPA

<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses : 270 135,52 €	Dépenses : 221 024,55 €	Dépenses : 36 135,52 €	Dépenses : 24 923,69 €
Recettes : 270 135,52 €	Recettes : 259 116,62 €	Recettes : 36 135,52 €	Recettes : 16 776,00 €
Excédent à reporter au BP 2021 : 38 092,07 €		Déficit à reporter au BP 2021 : 8 147,69 €	

BUDGET MAISON DE SANTÉ

<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses : 24 764,09 €	Dépenses : 11 552,17 €	Dépenses : 311 164,09 €	Dépenses : 14 854,95 €
Recettes : 24 764,09 €	Recettes : 20 518,79 €	Recettes : 311 164,09 €	Recettes : 10 006,85 €
Excédent à reporter au BP 2021 : 8 966,62 €		Déficit à reporter au BP 2021 : 4 848,10 €	

BUDGET TABAC-JOURNAUX

<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses : 65 252,27 €	Dépenses : 0,00 €	Dépenses : 41 459,38 €	Dépenses : 0,00 €
Recettes : 65 252,27 €	Recettes : 65 290,59 €	Recettes : 41 459,38 €	Recettes : 1 459,38 €
Excédent à reporter au BP 2021 : 65 290,59 €		Excédent à reporter au BP 2021 : 1 459,38 €	

BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES

<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses : 97 275,48 €	Dépenses : 59 188,84 €	Dépenses : 106 937,22 €	Dépenses : 13 181,90 €
Recettes : 97 275,48 €	Recettes : 66 198,00 €	Recettes : 106 937,22 €	Recettes : 81 341,74 €
Excédent à reporter au BP 2021 : 7 009,16 €		Excédent à reporter au BP 2021 : 68 159,84 €	

BUDGET LOTISSEMENT LA PLAINE DU SAUVEUR

<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses : 1 257 490,81 €	Dépenses : 695 180,60 €	Dépenses : 1 474 208,72 €	Dépenses : 1 332 998,48 €
Recettes : 1 257 490,81 €	Recettes : 694 928,72 €	Recettes : 1 474 208,72 €	Recettes : 658 425,26 €
Déficit à reporter au BP 2021 : 251,88 €		Déficit à reporter au BP 2021 : 674 573,22 €	

BUDGET PRIMITIFS 2021

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les budgets suivants :

	BUDGET GÉNÉRAL	RASPA	LOTISSEMENT LA PLAINE DU SAUVEUR	TABAC JOURNAUX	TRANSPORTS SCOLAIRES	MAISON DE SANTÉ
Investissement	2 871 008,45	28 000,00	1 292 630,46	41 459,38	96 839,84	704 848,10
Fonctionnement	2 860 192,62	251 000,00	1 039 409,00	70 095,59	57 680,00	18 966,62

VOTE DU TAUX DES 2 TAXES LOCALES

Le conseil municipal,

- Après avoir pris connaissance du taux de Taxe sur le Foncier non bâti applicable sur la commune, qui sera désormais le cumul du taux communal (16,36%) et du taux départemental (24,40%) 2020,

- Après en avoir délibéré,

CONSTATE QUE : le budget primitif 2021, tel qu'il a été approuvé, ne nécessitait pas l'augmentation des deux taxes locales, décide à l'unanimité de maintenir les taux suivants :

Taxe sur le foncier bâti 40,76%

Taxe sur le foncier non-bâti 27,86%

Le produit attendu de ces deux taxes est de 781 256,00 €, auquel il faudra soustraire un coefficient correcteur de -539 543€ et ajouter des allocations compensatrices de +343 417,00 €.

QUESTIONS DIVERSES

Rythmes scolaires : conformément au souhait des enseignantes et à la décision du conseil d'école en date du 23/03, monsieur le maire a demandé le renouvellement de la dérogation à la semaine de 4,5 jours.

Travaux ancienne cantine et salle de motricité : le désamiantage est réalisé, pour un montant de 71 600€. L'isolation extérieure devait être faite pendant les vacances scolaires, mais celles-ci ayant été déplacées, les travaux débuteront la semaine prochaine.

Travaux maison de santé : RDV le 15 avril pour faire le point avec l'architecte.

Assainissement Route de la Fromonière : le réseau de collecte a été mis en eau le 14/04/2021 et les branchements individuels vont pouvoir débuter.

Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 : le conseil municipal prépare le bureau de vote.

Lotissement : Il reste seulement 7 lots à commercialiser.

Terrain artisanal Route de Mur : Il restait 4953 m² disponibles, 2 candidats se partageront cette surface au prix habituel de 10€/m².

Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

En raison du contexte sanitaire, les deux bureaux de vote sont déplacés à la salle des fêtes

CONSIGNES DE TRI : elles se simplifient !!!

Depuis le 1^{er} avril, tous les emballages ménagers triés peuvent être déposés dans les colonnes de tri jaunes !!!

⇒ les emballages plastiques = flacons et bouteilles mais aussi tous les autres, tels que les pots (yaourt, crème, fromage blanc, rillettes,...), les barquettes (beurre, fromage,...), les tubes de dentifrice, les plastiques souples (sacs, emballages dans les paquets, emballages de produits frais, sous-vide, suremballages ...), les barquettes alimentaires (viande, charcuterie, poisson,...),...

⇒ les emballages métalliques = boîtes de conserve, canettes, barquettes en métal, mais aussi tous les petits emballages tels les dosettes de café, les blisters de médicaments, les petits papiers alumi-

nium, les gourdes de compote, les opercules, capsules et couvercles, ...

⇒ les emballages en petit carton = briques alimentaires et les cartonnettes.

Pas de changement pour les autres colonnes...



CINÉMA EN PLEIN AIR ! le 7 juillet 2021 - Parking de l'école - Ouverture du site à partir de 21 h



Paris 1930. Paul n'a toujours eu qu'un seul et même horizon : les hauts murs de l'orphelinat, sévère bâtisse de la banlieue ouvrière parisienne. Confié à une joyeuse dame de la campagne, Célestine et à son mari, Borel, le garde-chasse un peu raide d'un vaste domaine en Sologne, l'enfant des villes, récalcitrant et buté, arrive dans un monde mystérieux et inquiétant, celui d'une région souveraine et sauvage. L'immense forêt, les étangs embrumés, les landes et les champs, tout ici appartient au

Comte de la Fresnaye, un veuf taciturne qui vit solitaire dans son manoir. Le Comte tolère les braconniers sur le domaine mais Borel les traque sans relâche et s'acharne sur le plus rusé et insaisissable d'entre eux, Totoche. Au cœur de la féérique Sologne, aux côtés du braconnier, grand amoureux de la nature, Paul va faire l'apprentissage de la vie mais aussi celui de la forêt et de ses secrets. Un secret encore plus lourd pèse sur le domaine, car Paul n'est pas venu là par hasard...